

**Projet de règlement grand-ducal**

- 1. précisant le programme de gestion de qualité de réduction des émissions de gaz à effet de serre éligible pour des subventions au sens de la loi du ... portant**
  - 1. création d'un pacte climat avec les communes**
  - 2. modification de la loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement;**
- 2. fixant les critères et modalités d'octroi des subventions en matière de pacte climat.**

---

**Avis du Conseil d'Etat**

(13 juillet 2012)

Par dépêche du 20 octobre 2011, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a saisi le Conseil d'Etat du projet de règlement grand-ducal sous rubrique, élaboré par le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures. Le projet de règlement grand-ducal était annexé au projet de loi (n° 6359) portant création d'un pacte climat avec les communes et était accompagné d'un commentaire des articles ainsi que d'une fiche financière.

Les avis de la Chambre de commerce et de la Chambre des salariés furent communiqués au Conseil d'Etat respectivement les 13 et 27 décembre 2011.

Suite à l'avis du Conseil d'Etat du 6 mars 2012 relatif au projet de loi susmentionné, les critères, les taux ainsi que certaines modalités des subventions à octroyer, prévus au projet de règlement grand-ducal sous revue, furent inscrits dans le texte de la future loi.

Aussi la commission parlementaire n'a-t-elle pas donné suite à la proposition du Conseil d'Etat d'ajouter le contrat-type comme annexe au règlement grand-ducal sous avis. Elle a préféré laisser une plus grande marge de manœuvre aux contractants, à savoir les communes et l'Etat représenté par le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, qui fixeront les conditions spécifiques pour chaque commune par voie contractuelle.

Il en suit que le projet de règlement grand-ducal, sous sa forme actuelle, devient superfétatoire.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 13 juillet 2012.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président ff.,

s. Victor Gillen